

OFFRE DE FORMATION

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION
EN ACOUSTIQUE ENVIRONNEMENTALE
POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES CITOYENS



en distanciel

EN DISTANCIEL

Matinées des
17 et 18 octobre
2024



Le bruit qui nous entoure est source de vie, mais aussi de nuisances de plus en plus importantes. L'excès de bruit a des effets néfastes sur la santé et la qualité de vie des citoyens.

Aussi, les outils réglementaires doivent jouer un rôle crucial dans l'encadrement des niveaux sonores acceptables et la mise à disposition de leviers pour réduire le bruit.

De par notre rôle central dans la réalisation de diagnostics des nuisances sonores dues aux infrastructures de transports terrestres, notre objectif est de faciliter la compréhension des réglementations existantes et de mettre en lumière des solutions adaptées aux territoires pour améliorer la qualité de vie des citoyens.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les réglementations française et européenne sur le Bruit
- Définir le rôle et les responsabilités des acteurs Bruit en fonction des typologies de nuisances sonores
- Choisir et utiliser les outils réglementaires existants adaptés aux projets
- Analyser l'impact des outils réglementaires « Bruit » sur les projets : programmation, bilan en fin de projet.

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz
- Etude de cas

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques via diaporamas
- Apports techniques via diaporamas
- Retour d'expérience et mise en situation
- Étude de cas pratique (lors de la partie « démarche PPBE »)
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

FRAIS D'INSCRIPTION

500 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

DURÉE

1 JOUR

(en 2 demi-journées)

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux services de l'État et collectivités territoriales en charge de la thématique acoustique liée aux infrastructures de transports terrestres, et particulièrement chargés de la réalisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), en réponse aux enjeux de la directive européenne sur le Bruit (2002/49/CE).

Métiers cibles :

- Chefs de mission Bruit, chargés d'études Bruit
- Chefs de projet en aménagement durable / cadre de vie
- Services de direction des Routes en Conseil Départemental



PROGRAMME



09h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Tour de table - Présentation du module - Recueil des attentes particulières

09h30 CONTEXTE ET ENJEUX

- Enjeux économiques, sociaux et de santé publique

10h00 LE BRUIT : QUÉSACO ?

- Définition du bruit
- Échelle de décibels
- Perception du bruit
- Indicateurs du bruit existant

10h45 LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Bruit de chantier / industriel / aéroportuaire / de voisinage
- Bruit des infrastructures de transports terrestres :
 - Classement Sonore des Voies (CSV) : principes, acteurs, modalités, effets, champs d'application
 - Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) / Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : principes, acteurs, modalités, effets, champs d'application

12h30 FIN DE LA 1ÈRE DEMI-JOURNÉE

9h00 LA DÉMARCHE PPBE

Présentation du contenu réglementaire PPBE

Présentation de la démarche générale :

- Analyse des CBS
- Analyse territoriale (méthode, périmètre, données)
- Cas des mesures (avant/après aménagement, évaluation d'un projet de PPBE)
- Identification et hiérarchisation des zones de calme (critères à prendre en compte, sécurité, accessibilité, usages, valeur patrimoniale...) ; sauvegarde des zones intermédiaires

10h45 POUR ALLER PLUS LOIN

Des projets / opérations d'aménagement peuvent avoir des co-bénéfices sur le bruit : présentation de projets déjà réalisés ou pistes envisagées :

- Fiches de retour d'expérience PPBE (bruit)
- Labellisation (bruit)
- Biodiversité (trame blanche)
- Aménagement favorable à la santé
- Climat (intégration d'un volet bruit dans les PCAET)

12h15 CONCLUSION DE LA SESSION

- Tour de table et évaluation pédagogique

12h30 FIN DE LA 2ÈME DEMI-JOURNÉE



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Claire MARCONOT

Chargée d'études en Environnement-Santé, Bruit et Services numériques associés

INFORMATIONS ET INSCRIPTION



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN